



**MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT 380-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 301-2016**

À TOUS LES ÉLECTEURS de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

AVIS est, par la présente, donné par Stéphanie Paquette, greffière, que le règlement numéro 380-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux a été adopté par le conseil municipal le 14<sup>e</sup> jour d'avril 2020 ;

QUE la Commission de la représentation électorale a rendu son avis sur la conformité du règlement le 3<sup>e</sup> jour de juin 2020 ;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre 2020.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, le 5 juin 2020.

*Stéphanie Paquette*  
Stéphanie Paquette, LL.B., D.D.N., OMA  
Greffière